

Rep'Air

Le trimestriel de la qualité de l'Air dans l'Ain et les Pays de Savoie - Hiver 2008/09 - N° 35

Qualité de l'Air : Quand les poussières nous mènent par le bout du nez...

Retrouvez les concentrations automnales sur nos 3 départements

Claude FERRY : l'interview

Un Conseiller général de l'Ain prend la parole

La qualité de l'air en milieu rural : un sujet brûlant.

La nouvelle étude nationale "Bois et pollution de l'Air" en détails

Rhône-Alpes Région



ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certifié selon



■ Lettre ouverte...

M. Claude FERRY
Conseiller Général de l'Ain (01).



Conseiller général de l'Ain, Claude Ferry est également vice-président d'Air-APS.

- Votre département a rejoint notre association en 2000, quel est l'intérêt d'une telle démarche pour l'Ain ?

La connaissance de la qualité de l'air nous permet de prendre conscience de la santé environnementale de notre territoire et d'ajuster nos politiques. C'est également un espace de discussion et d'échanges sur les problématiques de la qualité de l'air au sein d'une structure où les partenaires partagent les mêmes préoccupations sur des territoires similaires : des unités urbaines petites et moyennes, des zones rurales et de montagnes. De par sa position géographique, la collaboration transfrontalière d'Air-APS par le biais de Transalp'Air* est également très importante pour nous car le département de l'Ain fait partie de cette grande agglomération Franco-Valdo-Genevoise.

- Que diriez-vous de la qualité de l'Air de l'Ain ?

Les résultats montrent que la qualité de l'air est majoritairement bonne dans l'Ain qui bénéficie effectivement d'un cadre de vie assez exceptionnel avec de larges zones naturelles. Cependant, notre département n'est pas épargné par les épisodes de pollution à l'occasion de situations météorologiques anticycloniques qui nous mettent sous l'influence des agglomérations de Genève et de Lyon. Si les polluants émis par les véhicules et le chauffage sont à présent bien connus et suivis, nous devons également être vigilants sur d'autres types de pollution, comme les pollens, les émissions des zones industrielles, les pesticides, l'air intérieur, le chauffage au bois... qui seront les enjeux de demain.

- Quelles sont vos actions futures en termes de qualité de l'air sur votre territoire ?

Grâce à cette politique d'amélioration des connaissances, le Conseil Général de l'Ain prend des décisions en toute connaissance de cause. C'est à ce titre que nous sommes engagés avec Air-APS et cela prend toute sa valeur à présent que le Conseil Général gère le réseau routier du département.

Nous ne devons plus seulement nous préoccuper du volet « air », mais l'associer aux problématiques de l'énergie et du climat. Dans cette perspective, le conseil général, met en place diverses initiatives afin de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (G.E.S.), que cela soit par la construction de bâtiments aux normes HQE*, le lancement de Diagnostics de Performance Energétique ou encore la bonification financière dans le cadre de la réhabilitation énergétique des logements sociaux, et bien d'autres opérations de développement des énergies renouvelables ayant pour objectif de réduire les émissions de G.E.S. des bâtiments. Il convient également d'ajouter que le Conseil Général est en cours d'élaboration d'un site internet de covoiturage dont le lancement est prévu en courant d'année 2009.

*Transalp'Air : cette collaboration réunit une équipe de collaborateurs issus de différents réseaux d'observation de la qualité de l'air en Suisse, en Italie et en France. Pour en savoir plus : www.transalpair.eu

* HQE : Haute Qualité Environnementale



Rep'Air

est un trimestriel d'information de la qualité de l'Air
de l'Ain et des Pays de Savoie - N° 35 - Mars 2009

Directeur de Publication : Maurice SONNERAT

Membres du Comité de rédaction : Didier CHAPUIS, Caroline
MOUREAUX

Dot participé à la rédaction de ce numéro : Claude FERRY.

Création maquette / Mise en page / Crédits photos : Caroline
MOUREAUX (hors signatures spécifiques).

Illustrations : Le Toit à Vaches.

Dépôt légal de parution - N° ISSN en cours d'obtention

Tirage : 5050 exemplaires

Pour contribuer à la préservation de notre
environnement, ce document est imprimé sur du
papier recyclé 100 % sans chlore (Cyclas)
Imprimerie Kalistène - Tél. 04 50 69 01 97

Diffusion gratuite - Abonnement sur demande
Retrouvez ce n° et les archives du bulletin sur
www.atmo-rhonealpes.org

Ne pas jeter sur la voie publique
(Art. L 541-10-1 du Code de l'environnement).

L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie
430, Rue de la Belle Eau - Z.I. des Landiers Nord - 73000 Chambéry
Tél. 04.79.69.05.43 - Fax. 04.79.62.64.59.
air-aps@atmo-rhonealpes.org
www.atmo-rhonealpes.org



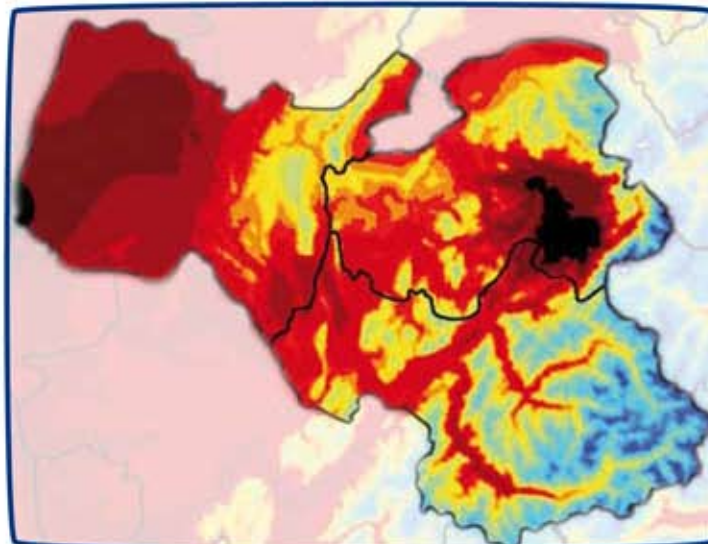
La qualité de

La modélisation du territoire

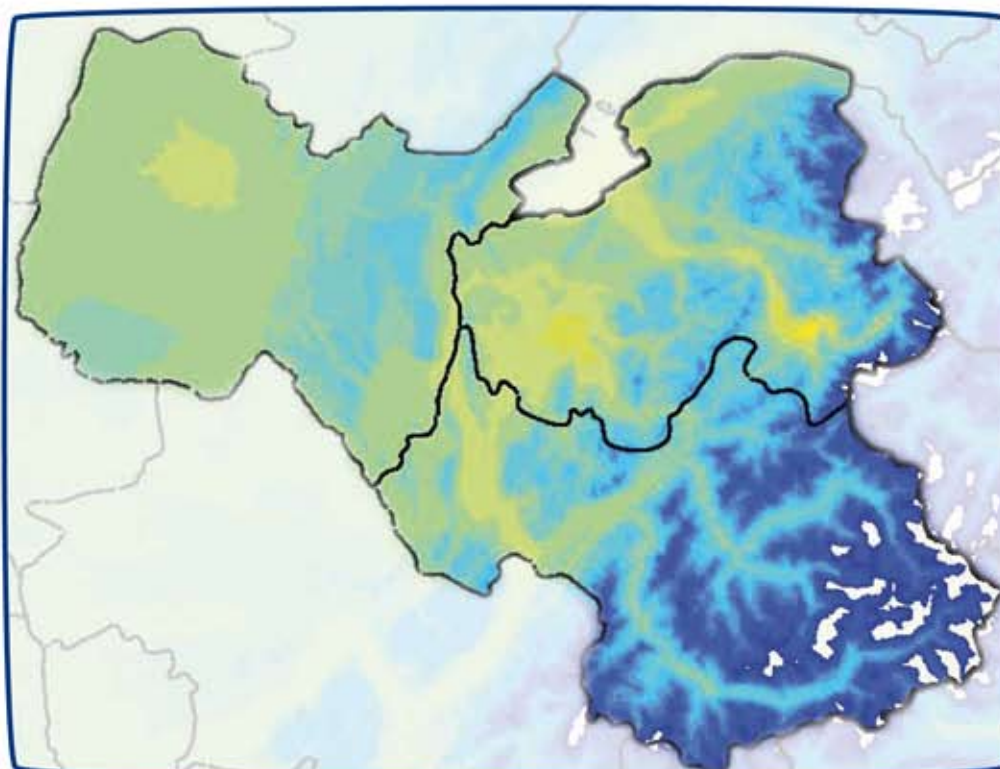
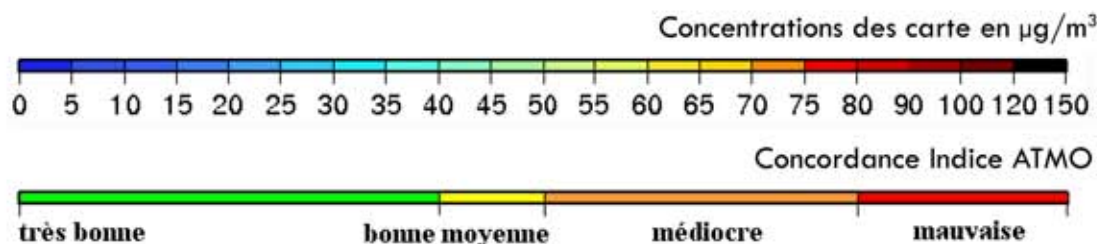


Sur les cartographies suivantes, nous avons représenté les concentrations maximum (carte ci-contre) et les concentrations moyennes (ci-dessous) observées en poussières en suspension, qui était le polluant le plus fréquemment rencontré au cours du trimestre.

A la vue de celles-ci, nous observons l'influence de la pollution des grandes métropoles sur l'ouest de l'Ain et le bassin genevois. L'accumulation des poussières se dessine en fond de vallées (notamment avec la vallée de l'Arve). Mais nos zones d'altitudes sont épargnées.



Cartographie de la pollution maximum relevée sur les départements de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie.



Cartographie de la qualité de l'air majoritairement observée sur les départements de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Les Rep'Air des zones urbaines...

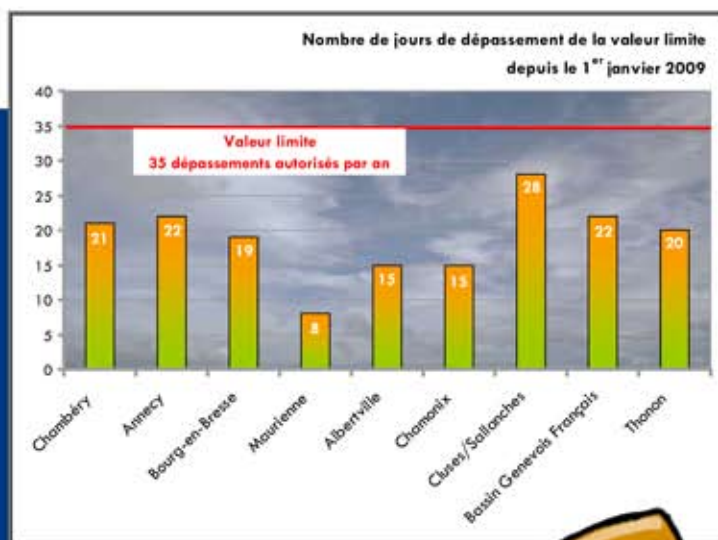


L'Air de l'hiver

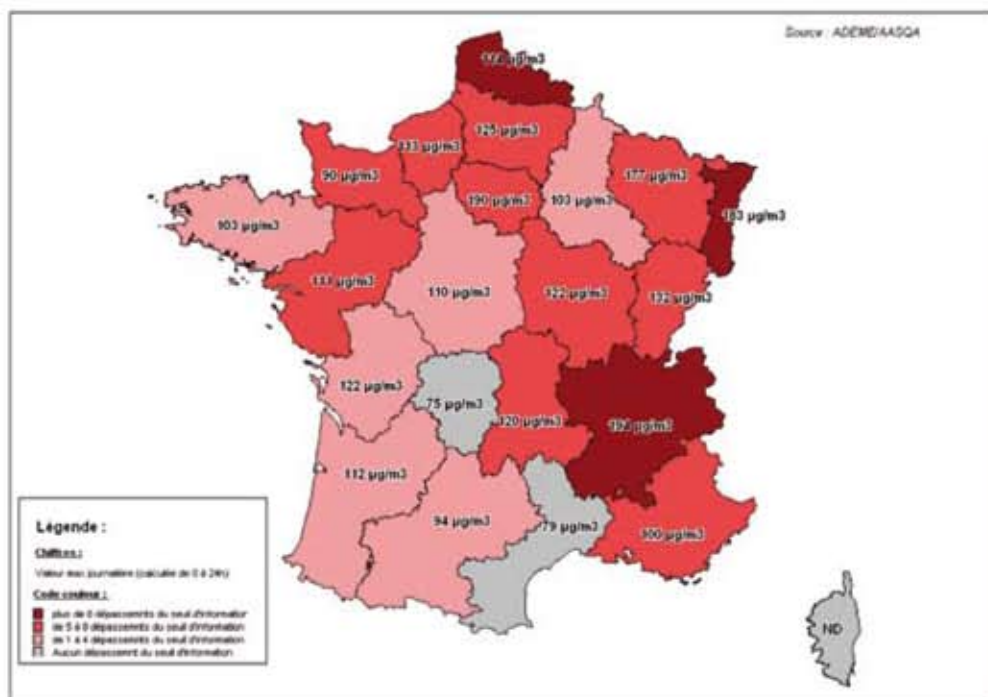
Le topo

L'explication du Graph'.

Les premiers mois de l'année ont été particulièrement concernés par des épisodes de concentrations importantes en poussières en suspension. La valeur limite représente le niveau maximal de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère, fixé sur la base de connaissances scientifiques, au delà duquel cela présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement. Afin de respecter la valeur réglementaire, 35 dépassements de la valeur limite ($50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour les poussières en suspension) sont autorisés par an. Le graphique ci-contre nous montre le nombre de dépassements au cours des 2 premiers mois... ce qui nous laisse envisager un non respect de la réglementation.



Ce n'est pas un cas isolé à nos 3 départements, car entre le 9 et le 13 janvier, des épisodes de pollution de l'air ont été observés sur la quasi-totalité du territoire français qui a subi simultanément des dépassements de seuils réglementaires en particules (PM10). La cartographie du bilan régional réalisée par l'Ademe montre que les régions Alsace, Nord Pas de Calais et Rhône-Alpes ont été fortement impactées.



Bilan régional des épisodes de concentrations en PM10 des 15 premiers jours de janvier 2009. Valeurs maximales des niveaux de particules PM10, et nombre d'événements d'information ou d'alerte par région - Source ADEME-AASQA

Ces différents épisodes s'expliquent essentiellement par l'accumulation des polluants, sous l'influence des conditions anticycloniques qui bloquent les poussières proches du sol, et par l'augmentation des émissions de polluants due au recours accru des combustibles pour satisfaire le besoin de chauffage en raison des températures particulièrement basses.

Etude Nationale : Combustion du Bois et Pollution de l'Air...



Planète'AIR !

Et moi, je fais quoi ?

- Je privilégie les transports en commun
- Je vais à l'école ou au boulot à vélo
- J'utilise toutes les places de ma voiture en faisant du co-voiturage. Non seulement c'est plus sympa, mais en plus je partage les coûts de carburant et de stationnement
- Je coupe mon moteur lors des arrêts prolongés
- Je trie mes déchets afin de réduire la quantité à incinérer
- J'évite les efforts physiques lors des pics de pollution afin de ménager mon organisme
- Je fais régler ma chaudière, elle consommera moins et donc polluera moins
- Je ne brûle pas mes déchets verts, je les utilise pour enrichir mon compost ou je les emmène à la déchetterie où ils seront valorisés

Demandez une énergie propre... et c'est un chauffage au bois que, généralement, on vous proposera. Une énergie considérée effectivement comme propre pour l'environnement car la quantité de CO₂ produite par la combustion du bois est équivalente à celle qui a été extraite de l'air pour la photosynthèse au cours de la croissance de l'arbre et un équilibre est de la sorte obtenu. Le bilan théorique sur le CO₂ produit est donc neutre. Les pouvoirs publics, constatant cette neutralité du bois à l'égard du réchauffement de la planète, ont opté pour une politique d'incitation intégrant campagne de communication et mesures d'allègement fiscal. Mais bien que profitable pour lutter contre l'effet de serre, la combustion au bois est cependant beaucoup moins respectueuse de la qualité de l'air, et rejette dans l'atmosphère un grand nombre de particules, mais aussi d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (H.A.P.) et des composés organiques volatils (C.O.V.), (précisons que cela est vérifié principalement pour le chauffage individuel utilisant des cheminées ouvertes ou des inserts).

A ce titre, la santé des personnes ainsi que les effets environnementaux découlant du chauffage au bois suscitent de plus en plus d'inquiétude, d'où la mise en place d'un projet interrégional dans lequel Air-APS s'engage afin d'analyser les émissions de la fumée de bois en zone rurale.

En quoi cela consiste ?

Cette étude a pour but d'améliorer la connaissance et la surveillance des particules. Elle nous permettra d'une part de caractériser la pollution particulaire (niveaux, composition chimique, évolution annuelle, particularités régionales...) et d'autre part, d'étudier les différentes sources rurales de particules (et donc de définir précisément les immissions liées à la combustion de biomasse (c'est à dire par les feux de cheminée, les feux agricoles ou les feux de jardin) à l'aide de traceurs. Ce projet est échelonné jusqu'en hiver 2010 sur 8 communes rurales de 8 régions de la métropole. Ces dernières ont été choisies comme consommatrice de bois pour le chauffage des habitations. Trois sites seront également échantillonnés en dehors de toutes sources potentielles d'émissions pour l'étude des niveaux de fond.



Cette collaboration inter-AASQA* permettra de prendre en compte un nombre important de sites de mesure, assurant à travers le nombre des campagnes et la diversité des sites la représentativité de l'étude. Un comité de suivi sera mis en place avec l'Ademe, le Ministère, des laboratoires scientifiques et des AASQA.

* Les AASQA associées à ce projet sont les suivantes : Air C.O.M., Air-APS, Airbreizh, Atmo Franche-Comté, Atmo Auvergne, Lig'Air, Atmo Poitou-Charentes et Limair.

C'est ici que Marguerite vous raconte les potins de l'asso et les études en cours...



Poursuite des mesures de métaux lourds à UGINE

Après une première année d'analyses, les capteurs d'Air-APS ont tourné une nouvelle fois leur tête de prélèvement vers l'unité urbaine d'Ugine pour effectuer des mesures de métaux lourds.

Les 1^{ères} mesures de H.A.P. en Tarentaise

Dans le cadre du Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air, des mesures de H.A.P. ont commencé dans la vallée de la Tarentaise. Elles font suite à celles déjà réalisées dans les vallées de l'Arve et de la Maurienne.

La cabine de Bourg-en-Bresse déplacée.

Pour cause de travaux et d'aménagements urbains, la cabine de Bourg-en-Bresse a été déménagée de quelques mètres.... c'est dans la "rue des blanchisseries" que vous pourrez désormais la trouver.



Les premières mesures à Rumilly.

Dans le cadre du Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air (PSQA 2006-2010), les agglomérations de plus de 10 000 habitants doivent être évaluées tous les 5 ans. Ainsi, avec la collaboration de la municipalité, Air-APS a investigué la commune de Rumilly. Une cabine d'étude a été installée dans la cour de l'école "Albert André" afin d'effectuer la première campagne de mesures hivernale. 3 prochaines campagnes de 15 jours au cours des 3 autres saisons permettront à Air-APS d'effectuer un bilan des polluants réglementés (dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, ozone, poussières en suspension (PM10) et poussières fines (PM 2.5)). Dès le premier semestre 2010, nous pourrons ainsi évaluer la qualité de l'air moyenne respirée par l'ensemble de la population.

Table-ronde à Saint-Pierre-d'Albigny.

Air-APS a participé à la réalisation du projet « 9 jeunes et une planète » qui a organisé une journée de sensibilisation à l'environnement sur la commune de Saint-Pierre-d'Albigny. Une exposition sur la thématique de l'air permettait d'informer le public (le cycle de la pollution, les caractéristiques de divers polluants...) et une table-ronde a permis d'aborder divers thèmes sur la qualité de l'air, et de sensibiliser chacun à être responsable de ses comportements.



Le coin des petits

Le concours de dessin

Romain a gagné le concours ce trimestre avec son joli dessin sur le cycle de la pollution.

On y voit comment les polluants sont transportés par les masses d'air, mais également le dépôt humide de la pollution par la pluie...

Et regardez l'arbre qui est en-dessous est directement touché par celle-ci...

Un joli dessin qui met en évidence les impacts des émissions polluantes sur la nature et invite chacun à devenir plus responsable de ses comportements.



Romain, 6 ans.